



**Rapport de Monitoring des Violations des Droits des prisonniers.**

**Période du mois de mai 2020.**

Plan du présent rapport.

- **INTRODUCTION**
- **CAS DE TRAITEMENTS INHUMAINS ET DEGRADANTS.**
- **CAS DE PRIVATION AUX SOINS DE SANTE**
- **AUTRES VIOLATIONS**

- ***Introduction***

Au cours du mois de mai 2020, ACAT-Burundi a documenté les violations des droits humains sur une population carcérale et plus particulièrement sur celle poursuivie pour des crimes à caractère politique.

Au cours de cette période, diverses violations des droits des prisonniers et les mauvaises conditions de détention dues à la surpopulation carcérale ont été recensées dans les établissements pénitentiaires de Bujumbura (prison de Mpimba) et dans les provinces de Muramvya, Gitega et Rumonge.

Dans le présent rapport, ACAT-Burundi va se focaliser sur les traitements inhumains et dégradants dont sont victimes les prisonniers en général et en particulier, ceux poursuivis pour des crimes à caractère politique, la surpopulation carcérale ainsi que la problématique d'accès aux soins de santé des détenus dans cette période de pandémie du COVID - 19.

- ***CAS DE TRAITEMENTS INHUMAINS ET DEGRADANTS.***

Au cours du mois de mai 2020, les traitements inhumains et dégradants constitutifs d'acte de torture ont été observés pendant cette période concernée par le présent rapport.

Toutes les violations rapportées au cours de cette période du présent rapport ont été constatées dans la prison de Mpimba et Rumonge. Les prisonniers fidèles au parti au pouvoir qui opèrent sous les ordres de la direction de la Prison sont pointés du doigt par leurs pairs. Les auteurs de ces exactions ont été nommés par la direction de la prison pour faire partie du comité de sécurité et ce sont ceux - la même qui maltraitent les détenus sous l'œil complice de la police pénitentiaire alors que cette dernière a le monopole d'assurer la sécurité des prisonniers.

A côté des actes de maltraitance physique, ces détenus regroupés en ce qu'ils ont appelé « comité de sécurité » organisent des fouilles dans les cellules occupées par les détenus politiques pour leur dépouiller des téléphones et profitent de ces moments pour commettre des vols au grand jour.

Pendant cette période concernée par le présent rapport, les violations recensées ont beaucoup plus des traits avec cette période électorale que traverse le Burundi. Les victimes sont essentiellement les membres du Parti CNL arrêtées pendant la campagne électorale qui a débuté le 17 avril 2020.

A titre illustratif, ci – dessous quelques cas de violations des droits des prisonniers constatés :

- Dans la prison de Rumonge, nous avons constaté que plus de cent vingt (120) militants du parti CNL ont été admis en prison en provenance de Makamba, Rumonge et Bujumbura. Au moment de leur arrivée à la prison, leurs biens ont été illégalement confisqués par le comité de sécurité composé par les fidèles du parti présidentiel, le CNDD - FDD. Les victimes ont été incarcérées dans de petites cellules de 4 m sur 3 avec une latrine à l'intérieur. Ce sont des cellules de l'époque coloniale qui étaient réservées aux détenus condamnés pour une peine capitale.

Ces cellules sont démunies de fenêtres, on ne peut pas distinguer le jour et la nuit. Aujourd'hui, ces détenus qui ont trait à la politique ne sont pas autorisés à avoir ni de couvertures ni de bougie. La garde de ces cellules est assurée par les membres du comité de sécurité essentiellement composé par les membres du parti majoritaire.

Au cours du mois de mai 2020, un nombre important de détenus issus du parti de l'opposition CNL ont été incarcérés à la prison centrale de Bujumbura. Douze parmi eux considérés comme des leaders à savoir BANDYATUYAGA Prosper, HAKIZIMANA Jean Marie, NTIRANYIBAGIRA Jonas, MVUYEKURE Jean Paul, NYANDWI Emmanuel, HABIMANA Mandela, NTIRANYIBAGIRA Eric, MIGABO bon fils, BARACIRWA Trésor, HATEGEKIMANA Gordien et MIBURO Gorgon sont gardés en isolement dans un endroit communément appelé TINGITINGI. Les informations à notre disposition font état de plus d'une cinquantaine de détenus qui vivent dans ces conditions. Tous considérés comme opposants au régime en place. Ces détenus sont gardés dans cet endroit et toute communication avec les autres codétenus est interdite. Ils sont sous surveillance de leurs pairs membres du CNDD – FDD qui se sont dissimulés en comité de sécurité. En cas de visite, les détenus sont accompagnés par ces gardiens pour surveiller leurs mouvements et leurs conversations.

Le droit au culte qui normalement est reconnu aux détenus leur est interdit du fait qu'ils ne peuvent pas accéder au lieu du culte.

Toutes ces maltraitements sont accomplies sous un œil complice de l'Administration pénitentiaire.

- ***CAS DE PRIVATION AUX SOINS DE SANTE.***

Les textes nationaux et internationaux de protection des droits de l'homme et ceux y relatifs reconnaissent le droit à la santé. Les personnes privées de liberté doivent nécessairement bénéficier de ce droit sans exception aucune. Ce qui est déplorable au Burundi, c'est que certaines autorités pénitentiaires piétinent ces textes en refusant le droit à certains détenus surtout ceux qui sont poursuivis pour des crimes à caractères politiques. Cette mesure de refus à l'accès aux soins à l'extérieur de la prison provoque une détérioration de la santé des détenus jusqu'à l'irréparable.

En voici ci-dessous quelques exemples illustratifs :

1. En date du 8 mai 2020, à la prison centrale de Mpimba, un certain NDIMUBANDI Nestor avait demandé à maintes reprises l'autorisation d'aller se faire soigner dans un hôpital mais en vain. Deux semaines plus tard, il a été autorisé à y aller tardivement, malheureusement, il est décédé à l'entrée de l'hôpital Prince Régent Charles.
2. En date du 12 mai 2020, un certain BARANYIZIGIYE Jean Bosco, militant du Congrès National pour la Liberté(CNL) qui présentait des symptômes du covid-19 selon des sources recueillies auprès de cette prison est mort. Il avait la grippe intense avec une toux exagérée, il avait du mal à respirer surtout pendant la nuit et il criait beaucoup, il ne pouvait pas se lever seul.

3. Un certain Mufalme est décédé aussi le même jour et présentait les mêmes signes que ce dernier. Ils avaient demandé à mainte fois, l'autorisation d'aller se faire soigner à l'extérieur de la prison, mais la direction de cette prison leur a refusés la permission. Deux autres personnes gravement malades sont toujours hospitalisées au centre de santé de cette prison selon les mêmes sources à Mpimba.

- **AUTRES VIOLATIONS**

A part ces mauvais traitements dont sont victimes certains détenus dans différentes maisons de détention du Burundi, il s'observe un manque de nourriture en quantité suffisante dans les prisons de Muramvya et Rumonge mais aussi un effectif élevé dépassant la capacité d'accueil des prisons si l'on se réfère au nombre de détenus qu'elles devraient accueillir après leurs constructions et le nombre de prisonniers qu'elles comptent actuellement, et cela s'explique par l'abus du droit d'arrestation par les magistrats, la lenteur dans le traitement des dossiers judiciaires des prévenus et le fait que même certains qui ont été jugés et purgés leurs peines croupissent encore en prison.

On signalerait en passant qu'il y a des détenus suspects de présenter des signes de coronavirus qui se sont observés ces derniers jours à la prison Mpimba et Rumonge.

Par exemple, en date du 29 mai 2020 à la Prison de Rumonge, il y a un cas de détenu dont l'administration de cette prison ne veut pas divulguer son identité qui présentait tous les symptômes du covid-19. Après le dépistage, les médecins du district sanitaire de Rumonge l'ont mis en quarantaine. C'est un cas que nous allons continuer à suivre de près. Ce qui est alarmant, ce que le risque de contamination pour les autres détenus est énorme du fait qu'il n'y a pas de mesures préventives en cours. Ces détenus indiquent que les moyens à leur disposition ne sont pas suffisants pour se protéger de cette pandémie de coronavirus. Ils demandent d'être bien sensibilisés sur cette pandémie car les détenus ignorent encore les mesures de prévention de cette maladie.

Le tableau ci-dessous illustre cette situation :

<b>Maison d'arrêt</b>	<b>Capacité d'accueil</b>	<b>Nombre total de prisonniers</b>	<b>Nombre de Prévenus</b>	<b>Nombre de condamnés</b>	<b>Dépassement en Pourcentage</b>
MURAMVYA	100	866	467	399	866%
MPIMBA	800	4256	2406	1850	531,25%
GITEGA	400	1241	685	556	310,25%
RUMONGE	800	1066	353	713	133,35%

## ▪ **CONCLUSION**

Les détenus poursuivis pour des crimes à caractère politique continuent d'être la cible privilégiée de la milice Imbonerakure (jeunes affiliés au parti au pouvoir, le CNDD-FDD) qui sont à l'intérieur des prisons pour une mission bien précise à savoir surveiller et infliger des traitements inhumains et dégradants à des opposants politique ou supposés comme tel, qui sont détenus illégalement.

Les directeurs des établissements pénitentiaires semblent jouer la complicité face aux nombreuses violations qui sont commises au grand jour par les jeunes imbonerakure qui se cachent derrière ce qu'ils ont appelé comité de sécurité en violation de la loi et du règlement qui régissent les établissements pénitentiaire au Burundi. Au regard de cette situation, les autorités burundaises doivent prendre conscience de la gravité de la situation et fournir un effort pour mettre fin aux récurrentes violations des droits humains dans le milieu carcéral

## ▪ **RECOMMANDATIONS**

### **A l'endroit du gouvernement du Burundi :**

- De respecter les droits reconnus par les textes nationaux et internationaux aux Détenus et surtout le droit à la santé qui est souvent violé, provoquant ainsi l'irréparable ;
- De sensibiliser les détenus et garantir les conditions propices pour la prévention de la pandémie due au CORONA VIRUS ;
- D'arrêter et de traduire en justice les auteurs des violations des droits de l'homme en général et ceux des détenus en particulier ;
- De veiller à la célérité dans le traitement des dossiers judiciaires par les Cours et les Tribunaux.